

Décembre 2012



PEGC

Académie de Rennes



Sommaire :

- P1 Edito
- P2 Etats des lieux PEGC
- P3 Infos Diverses
- P4 Emplois Avenir Professeur
- P5 Syndicalisation

CONTACTS

Sections départementales

SNUipp

Côtes d'Armor snu22@snuipp.fr

Claudine GOFFI

18, rue de Brest

22000 SAINT BRIEUC

Tél : 02 96 61 88 24

Finistère snu29@snuipp.fr

113, route de Pont-L'Abbé

29000 QUIMPER

Tél : 02 98 53 76 77

Ille et Vilaine snu35@snuipp.fr

Brigitte ROYER

14, rue Papu

35000 RENNES

Tél : 02 99 36 88 43

Morbihan snu56@snuipp.fr

Marie-Odile MARCHAL

2, rue Général Dubail

56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 03 41

Permanence:

Mardis et jeudis matins

SNUipp-FSU

Réforme : dans l'attente des décrets.

Le projet de loi d'orientation présenté aux organisations syndicales le 5 décembre, doit être étudié au Conseil d'Etat et Conseil des ministres en janvier pour enfin être débattu au Parlement courant février-mars.

Il affiche la volonté de lutter contre les sorties sans diplôme ou qualification.

La création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dont le rôle reste à préciser, mais aussi la création d'un service public de l'enseignement numérique et de l'enseignement à distance, d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif qui doit rompre avec les logiques précédentes, répondent en partie aux attentes de la profession.

L'accent est mis sur le 1^{er} degré avec un cycle « maternelle » à part entière avec la scolarisation privilégiée des moins de 3 ans en zones rurales et prioritaires (3 000 postes en fin de mandat), le « plus de maîtres que de classes » avec 7 000 postes surnuméraires et une réforme des rythmes scolaires étalée sur 2 ans (les communes devant se prononcer avant février).

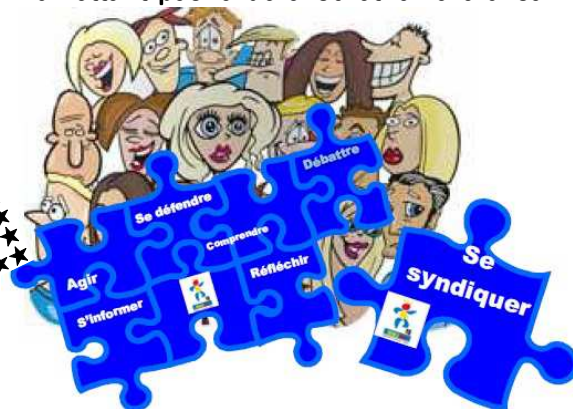
Si le SNUipp retrouve certaines propositions qu'il a portées lors des discussions pour le 1^{er} degré, des insuffisances persistent et des questions restent en suspens.

Concernant le 2^d degré, le collège unique est réaffirmé avec la suppression des filières ségréguées avant la 3^{ème}, le socle commun doit être redéfini en intégrant la dimension de culture, la note de vie scolaire est supprimée mais un grand flou demeure sur le DNB. L'instauration d'un cycle CM2-6^{ème} piloté par un conseil école-collège ne doit pas redéfinir la place du collège qui doit rester la première étape du second degré. Cette étape amène toute une génération dans une des trois voies du lycée qui reste le grand oublié de ce projet.

Beaucoup de points restent flous et seront définis par décrets.

La FSU et le SNUipp seront vigilants lors de leurs élaborations et pèseront sur le débat parlementaire en n'omettant pas la défense et la revalorisation du métier d'enseignant.

Bonnes vacances à tous
et joyeuses fêtes.



PEGC, état des lieux national

Nationalement, le corps des PEGC baisse d'environ 20 % par an
(12 818 en 2006 contre 3 668 en 2012).

En octobre 2012

- Les 3 668 PEGC sont répartis pour 0,52 % en classe normale, 7,99 % en hors-classe et 91,5 % en classe exceptionnelle.
- Seuls 40 PEGC (1,09 %) sont au dernier échelon de la classe exceptionnelle et 26,14 % sont au 4ème échelon avec une moyenne d'âge de 59 ans.

PEGC, état des lieux dans l'Académie de Rennes

PEGC HORS CLASSE

Age / Echelon	02	04	05	06	Total
48			1		1
50			1		1
52		2		2	4
55				2	2
56				2	2
59				1	1
60	1				1
Total	1	2	2	7	12

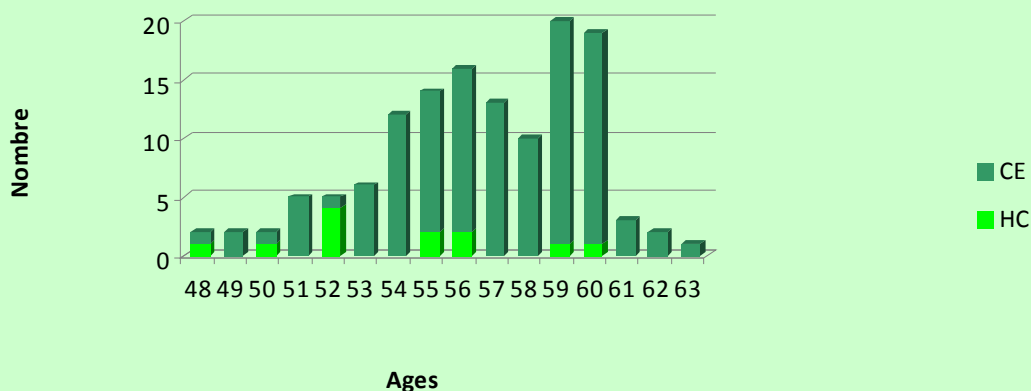
La moyenne d'âge des **PEGC Hors Classe** est de
53,9 ans.

La moyenne d'âge des **PEGC Classe Exceptionnelle** est de
56,7 ans.

PEGC CLASSE EXCEPTIONNELLE

Age / Echelon	01	02	03	04	Total
48	1				1
49	1	1			2
50		1			1
51		4	1		5
52		1			1
53	2		4		6
54		2	10		12
55			11	1	12
56	1	2	11		14
57		2	9	2	13
58		1	7	2	10
59		3	10	6	19
60			5	13	18
61			3		3
62			1	1	2
63				1	1
Total	5	17	72	26	120

PEGC en activité (Octobre 2012)



Le travail de votre secrétaire académique. *Odile Marchal*

- Elle tient des permanences au niveau académique (mardi et jeudi).
- Elle est en contact avec le secteur national.
- Elle participe aux conseils nationaux du SNUipp qui se tiennent à Paris tous les 2 mois.
- Elle prépare les bulletins académiques (1 à 2 par trimestre) qui sont envoyés à tous les PEGC en activité dans l'académie.
- Elle rappelle les dates et infos importantes par mail à tous les PEGC ayant communiqué leur adresse.
(Pensez à le faire par mail à marieodile.marchal@neuf.fr).
- Elle participe aux réunions des conseils syndicaux départementaux SNUipp et de la FSU.
- Elle siège dans les comités techniques académiques.

Congrès FSU à Poitiers du 11 au 15 Février 2012

Congrès SNUipp à Saint Malo du 10 au 14 Juin 2012



du

CHSCT

BO n° 44 du 29 novembre 2012

La transformation des CHS (Commissions Hygiène et Sécurité) en CHSCT (Commissions Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) est une traduction au niveau des instances, de la prise en compte de l'amélioration des conditions de travail des agents, de la santé des personnels, et plus largement de leur bien-être au travail.

N'hésitez pas à alerter le CHSCT de votre département si vous avez connaissance d'éléments dégradant les conditions de travail des collègues. Nous pouvons vous aider dans votre démarche et vous adresser les coordonnées du secrétaire représentant les personnels pour votre département.

Congé parental

Il est modifié à compter du 1er octobre 2012.

Voir le [décret 2012-1061 du 18 septembre 2012](#).

DNB (BO N° 44)

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats se dérouleront les jeudi 27 juin 2013 et vendredi 28 juin 2013. Les conseils de classe de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème auront lieu à compter du mercredi 12 juin 2013.

Calendrier scolaire 2013 - 2014

Conforme à celui de 2012-2013, il est consultable : <http://www.education.gouv.fr/cid66320/calendrier-de-l-annee-scolaire-2013-2014.html>

Critères de régularisation pour les parents sans papier d'enfants scolarisés

Dans un cadre général de la nouvelle circulaire prenant effet au 3 décembre 2012, sont exigées : **une présence sur le territoire de 5 ans, une scolarisation d'enfants d'au moins 3 ans et une maîtrise orale élémentaire de la langue française...** Cela risque bien de repousser à plusieurs années encore le droit à la régularisation pour les élèves scolarisés dans nos classes.

Mouvement inter-académique

Si vous participez à ce mouvement inter académique, **pensez à nous en informer**. Nous pouvons vous aider dans vos démarches et vous renseigner notamment sur les capacités d'accueil des académies demandées.

Emplois Avenir Professeur (EAP)

18 000 emplois seront créés d'ici 2015 et 4 000 dès janvier 2013. L'académie de Rennes vient d'être dotée de 86 EAP pour le 2d degré (Maths – Histoire - Langues : Anglais et Allemand)

Qui?

Étudiants boursiers (avec priorité aux résidents ou scolarisés en zone relevant d'éducation prioritaire ou DOM) inscrits au minimum en L2, ayant moins de 25 ans (30 pour les étudiants reconnus en situation de handicap) et s'engageant à passer les concours de l'enseignement organisés par l'Etat.

Missions?

Evolutives en fonction du niveau d'études

Etudiants inscrits en licence 2 :

- observation active des différents niveaux d'enseignement, des différentes fonctions de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- accompagnement d'activités péri-éducatives complémentaires aux enseignements, notamment dans le domaine des sciences, des langues vivantes ou pour les activités culturelles, artistiques ou sportives.

Etudiants inscrit(e) en L 3 ou en master 1 :

- pratique accompagnée intégrant une prise en charge progressive de séquences pédagogiques en présence et sous la responsabilité d'un enseignant ;
- éventuellement, participation à l'évaluation d'activités (en master 1).

Dans tous les cas, participation aux activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individuali-

Comment?

Pour 2013, les dossiers sont à retirer dès décembre auprès des sites Universitaires et Rectorats. Une commission académique étudiera les dossiers et émettra un avis en fonction du projet professionnel et des résultats universitaires. Le rectorat enverra les dossiers retenus dans les écoles ou établissements bénéficiant du dispositif qui après entretien avec le candidat signeront le contrat.

Contrats?

Ce contrat est d'un an, renouvelable 2 fois.

L'emploi est basé sur un temps partiel, sur une base moyenne de 12 heures par semaine. Cette durée pourra varier au cours de l'année afin de permettre à l'étudiant de suivre sa formation universitaire, de préparer et de passer ses examens et, en fin de parcours, le concours. L'étudiant sera, au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, encadré et conseillé par un tuteur qui le suivra tout au long de sa formation progressive au métier de professeur. Les revenus mensuels seront compris entre 617 et 1 086 euros selon le niveau de la bourse sur critères sociaux.



Pour la FSU et ses syndicats enseignants, les emplois d'avenir professeur (EAP) témoignent d'un caractère social intéressant. Toutefois, alors que les étudiants travailleront en plus de leurs études, les EAP ne sont pas des contrats de droit public, n'entrent pas dans la cotisation pour la retraite, n'engagent pas à servir l'État.

Les EAP témoignent aussi d'une première reconnaissance du manque de vivier enseignants mais ne répondent pas aux objectifs de réels pré-recrutements.

Les syndicats de la FSU rappellent la nécessité urgente de pré-recruter pour s'assurer d'avoir les enseignants et CPE formés dont l'éducation nationale a besoin.